

Redressement judiciaire, faillite : rompre l'omerta sur des « tabous »

© 11/12/2020 | Céline Clément • Terre-net Média

Même si on n'en parle plus, l'omerta et le déni demeurent encore très (trop) fréquents à propos des redressements judiciaires, faillites et suicides en agriculture, insistait un article il y a quelques jours sur Terre-net. À sa lecture, plusieurs d'entre vous ont voulu briser le silence...



« Rien n'est prévu pour un chef d'entreprise qui perd tout », déplore Terminé. (©Terre-net Média)

L au « trouve l'article intéressant car il permet de comprendre les différentes procédures envisageables lorsque l'endettement des exploitations agricoles devient trop important. (...) ».

Extraits des commentaires de l'article : [Difficultés des exploitations – Quand l'omerta et le déni cachent certaines possibilités de redressement](#)

Pour **Jonathan**, c'est de la faute de « la **MSA** qui fait partie des organismes ruinant les éleveurs... ». « La cour des comptes a déjà mis en avance la mauvaise gestion des coûts et des salariés ! La MSA dispose d'une antenne spécialisée sur le **suicide des agriculteurs** mais elle a une part de responsabilité dans le **mal-être des exploitants**, à force de les racketter. Quand on ne peut pas payer, elle nous propose d'**échelonner les cotisations sociales**... Mais c'est juste reporter le problème. Tout ça pour une **retraite agricole** de misère... »

La MSA : une aide ou un report des problèmes ?

Lire aussi : [Agriculteurs en difficulté – « Les procédures collectives sont là pour vous aider et vous protéger »](#)

eric17 défend, lui, la **Mutualité sociale agricole** : « Et bien moi, je dis merci à la MSA. Heureusement qu'elle est là ! Si vous avez un petit **revenu agricole**, c'est elle qui vous verse la **prime d'activité** ou le **RSA**. D'accord, nous aimerions tous ne pas dépendre de ces aides mais je vous garantis qu'elles donnent une bonne bouffée d'air frais ! »

Quant aux 400 000 € de dettes MSA cités dans l'article, qui ont fait tiquer beaucoup de lecteurs, **Grochat** estime que « ceux qui ne comprennent pas ont de la chance ». « Il suffit d'un drame (décès, suicide...), de conseils "orientés", plus les intérêts de retard, et voilà... », poursuit-il.

« Il suffit d'un drame, de mauvais conseils, plus les intérêts de retard... »

« Réagir rapidement » sinon « difficile de rebondir »

« (...) Les **fermes en redressement judiciaire** n'ont pas droit aux **prêts de l'État**, ni aux **avances sur les aides Pac**, une faille juridique..., déplore pour sa part **Terminé**. Très difficile dans ce cas de rebondir. Cependant, c'est bien la **procédure collective** qui protège le mieux les exploitations. Il faut juste s'entourer des bonnes personnes, compétentes. En France, une **entreprise en faillite** ou qui disparaît, c'est très tabou. Les suicides sont aussi en partie liés au fait que rien n'est prévu pour un **chef d'entreprise qui perd tout**. Un drame... Donc, se voir emporter dans ce type de démarche fait peur. Il y a encore du travail et des lois à mettre en place dans notre pays pour ne plus marquer à l'encre rouge un chef d'entreprise qui a fait faillite et pour lui permettre de rebondir sereinement. (...) »

Quoi qu'il en soit, selon **Moty**, « il est important de réagir "rapidement" dès qu'on sent que la situation économique se dégrade et devint difficile ». Il faut notamment « demander de l'aide », à « **Solidarité Paysans** » par exemple, « une structure d'accompagnement adaptée ».

Voir également le Paroles de lecteurs : [Le redressement judiciaire permet de remettre l'exploitation sur les rails](#)

Le mot de la fin de **micHEL64** : « Il nous faut des prix rémunérateurs », martèle-t-il. « L'État ne peut pas nous laisser la tête sous l'eau comme ça ! En laissant d'autres vivre sur notre dos... »

“ ***Il faut demander de l'aide ! Et surtout il faut des prix rémunérateurs !!*** ”